



Délibération
N° 2020-059

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : CONCERTATION PUBLIQUE SUR PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE
AUBERGE « U SAN MARTINU » : BILAN DES OBSERVATIONS

Date de la convocation : 26/11/2020

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire

Le Président informe l'Assemblée délibérante que la concertation publique organisée dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne auberge « U San Martinu » s'est déroulée convenablement, du 1er septembre au 16 septembre 2020.

Le Président rappelle que la procédure était facultative et que l'objectif était de s'inscrire dans une démarche adaptée afin de recueillir les avis de la population.

Les outils d'information et de communication déployés par la Commune ont permis aux habitants du village, aux commerçants et aux associations locales d'être informés sur le projet et de pouvoir formuler des propositions. Ces outils sont les suivants :

- La réunion publique, qui s'est déroulée le 1er septembre 2020 à 18h au Village de San Martino. Elle a réuni une quatre-vingtaine de personnes, la Commune a recensé 8 propositions au total de la part des administrés.
- Le registre, déposé en Mairie Annexe de San Martino du 2 septembre 2020 au 16 septembre 2020, était disponible aux horaires d'ouverture à savoir du lundi au vendredi de 08h30 à 15h. Ce registre était accompagné d'un dossier présentant les souhaits de la Municipalité pour le projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1042020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020



8 observations ont été recensées au total et 1 courrier électronique qui y a été annexé. Ces observations proviennent des habitants de la Commune.

Le Président présente le bilan de la concertation à l'Assemblée Communale.

Pour l'essentiel, il ressort de cette concertation les éléments suivants :

- L'attachement au bâtiment, plus particulièrement au patrimoine, révélé par une association proposant à la Commune de conserver et de préserver ce bâtiment compte tenu de son implantation, de son volume et de son style,
- Un sentiment de dégradation du lien social, évoqué par des habitants dont le souhait est que la Municipalité y aménage un espace de convivialité, un lieu de rencontre. Par exemple, il a été proposé d'aménager une salle polyvalente pour toute manifestation familiale ou sportive, des locaux associatifs, un jardin participatif, une salle d'exposition, de conférence, des résidences d'artistes etc.
- La volonté que ce bâtiment propose des services de proximité qui permettent à la fois d'aider les gens et ainsi de rendre le village vivant et dynamique. Il a été proposé la création de commerces de proximité (épicerie, tabac, salon de thé - café), des locaux pour services publics (Mairie Annexe, La Poste, Point d'accès numérique, permanence médicale, permanences sociales), une bibliothèque, une vidéothèque (...)
- La possibilité d'exploiter une partie de ce bâtiment en logements que la Commune pourrait louer à des personnes du village (logements types T2 / T3), un gîte communal, mais aussi d'aménager une aire de stationnement afférente à ce projet.
- Le manque de représentation et d'expression de la jeunesse pendant la concertation publique (tranche 14 - 25 ans).

L'Assemblée délibérante notera qu'une réunion de travail s'est tenue avec les adjoints, les conseillers délégués de la Commune ainsi que le représentant de l'opposition municipale le 18 novembre 2020 à 18h à la Mairie de Pietranera. Cette réunion a permis de traiter les divers sujets qui ont été abordés lors de la concertation publique par les participants, d'effectuer des propositions et ainsi de retenir ce qui est réalisable.

La Président ayant présenté le bilan de la concertation et le compte-rendu de la réunion de travail, propose de conclure sur l'expérience apportée par cette concertation, et de décider des actions et services qui seront retenus conformément aux propositions figurant dans ce compte-rendu :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1042020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020



- Services publics locaux (Mairie Annexe, La Poste, Bibliothèque, Point d'accès multimédia, permanence des services publics, permanence médicale)
- Vie associative (Salle polyvalente, locaux associatifs)
- Economie, biens de première nécessité (épicerie, café, salon de thé, petite restauration, locaux pour artisans)
- Equipements, aménagements (parking avec aménagements paysagers)
- Logements (2 logements T2 / T3)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- ✓ Arrête le bilan de la concertation publique,
- ✓ Annexe ce bilan à la présente délibération.
- ✓ Décide que les services et actions qui seront intégrés au programme sont les suivants :
 - Services publics locaux (Mairie Annexe, La Poste, Bibliothèque, Point d'accès multimédia, permanence des services publics, permanence médicale)
 - Vie associative (Salle polyvalente, locaux associatifs)
 - Economie, biens de première nécessité (épicerie, café, salon de thé, petite restauration, locaux pour artisans)
 - Equipements, aménagements (parking avec aménagements paysagers)
 - Logements (2 logements T2 / T3)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-1042020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020